Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 66 (1915)
Heft: 11-12

Rubrik: Confédération

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

situation semblait inextricable. M. le professeur *Felber,* constatant que l'assemblée ne représente qu'une faible part des sociétaires et d'une partie seulement du pays, estime aussi qu'elle doit s'en tenir à une réélection en bloc. L'assemblée admettant ce point de vue, M. Wanger s'y est rallié aussi et continuera ainsi à faire partie du comité pendant deux nouvelles années. Certaines facilités dans l'exercice de ses fonctions durent, il est vrai, lui être consenties.

Le canton de Berne fit savoir par le président qu'il compte toujours recevoir sur son sol la prochaine réunion ordinaire annuelle de notre Société. Espérons qu'un nouveau renvoi ne viendra pas empêcher de la fêter en 1916.

Les questions administratives ayant ainsi été liquidées, M. l'administrateur communal *Garonne,* de Liestal, ouvrit un débat relatif aux ventes de bois et aux exploitations pendant les temps difficiles que nous traversons. Il exprima le désir que l'on facilitât aux communes les occasions d'augmenter leurs recettes, dont la plupart ont un si grand besoin. Après quelques explications de MM. *Wanger, Arnold* et *Decoppet,* M. Garonne se décida à retirer son vœu, qu'il avait adressé au comité, quitte à en nantir l'inspectorat cantonal de Bâle-Campagne.

(D'après le procès-verbal du secrétaire de l'assemblée, M. *Lier,* administrateur forestier communal, à Rheinfelden.) *H. B.*

CONFÉDÉRATION.

Examens fédéraux. En remplacement de M. le conseiller national Liechti, à Morat, démissionnaire, M. Rodolphe Pulfer, conservateur des forêts du Jura bernois, est nommé membre de la Commission suisse de l'examen pratique pour l'obtention du brevet d'éligibilité à un emploi forestier supérieur.

Ecole polytechnique fédérale; Ecole forestière. Les candidats dont les noms suivent par ordre alphabétique viennent, à la suite des examens réglementaires, d'obtenir le *diplôme de forestier:*

Aegerter Hans, Berne
Altweg Paul, Thurgovie
Andreæ Edouard, Neuchâtel
Bader Oskar, Zurich
Combe Simon, Vaud
Guidon Johann, Grisons
Niggli Richard, Grisons
Rhyn Emile, Berne
Spillmann Jakob, Zurich.

Si l'on ajoute à cette liste les sept candidats qui ont reçu le diplôme dans le courant de l'été dernier, ce sont donc au total 16 jeunes forestiers qui ont, en 1915, quitté les bancs de l'école munis du diplôme fédéral. C'est assurément le nombre le plus élevé atteint jusqu'ici.